



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

RAPPORT ANNUEL



SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS



2025

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

P. 3

LA COLLECTE

P. 7

CARACTERISATIONS

P. 10

DE LA COLLECTE AU TRAITEMENT

P. 11

DECHETERIES

P. 12

BILAN 2025 : DEEE

P. 18

PRE-COLLECTE

P. 20

LIVRAISON ET MAINTENANCE

P. 21

ACTIONS

P. 22

BILAN FINANCIER

P. 29

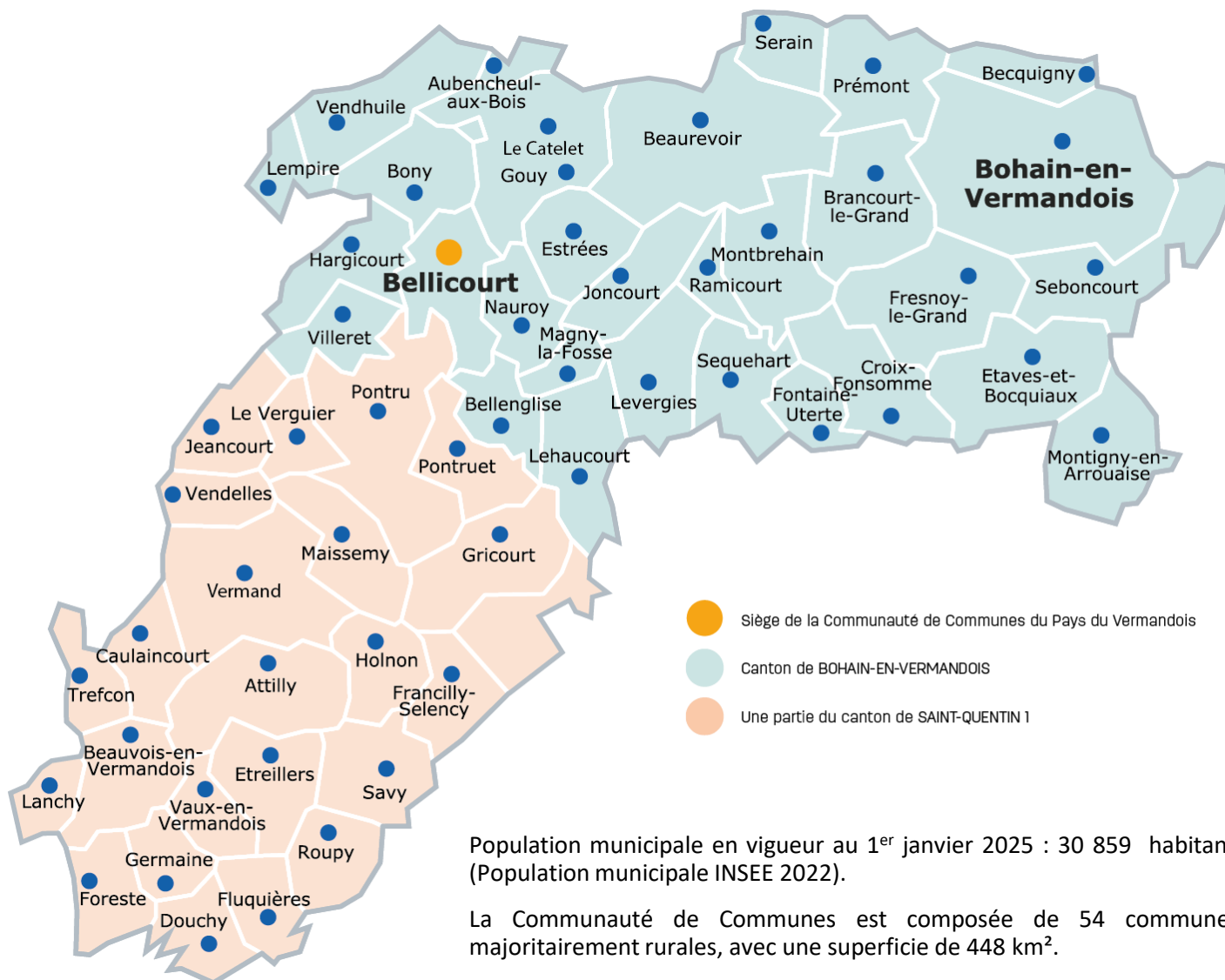
ANNEXES

P. 36

PRÉSENTATION

Générale du service déchets ménagers

Le territoire



Population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2025 : 30 859 habitants (Population municipale INSEE 2022).

La Communauté de Communes est composée de 54 communes, majoritairement rurales, avec une superficie de 448 km².

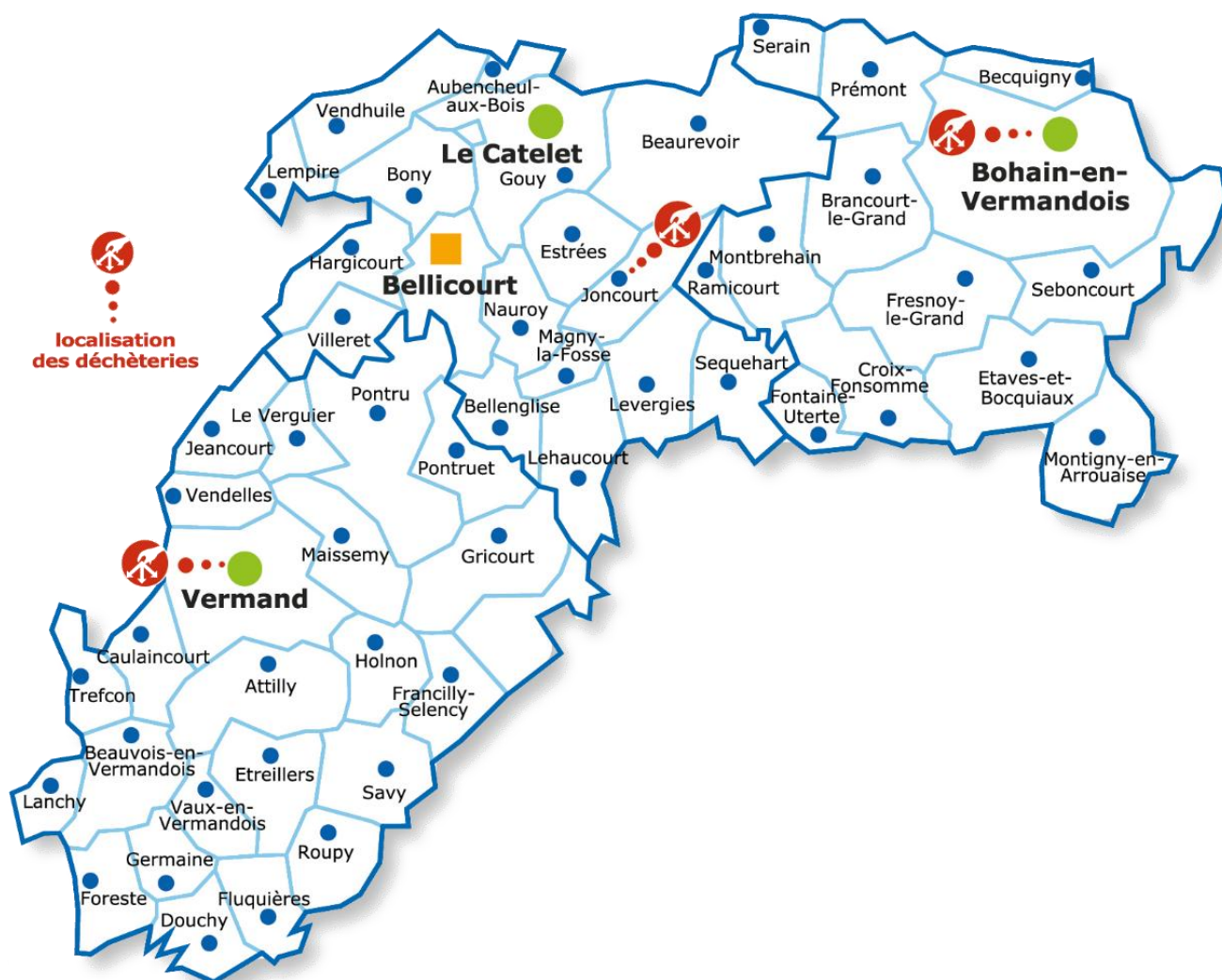
Le taux d'habitat collectif est de 8% et concerne principalement les communes de Bohain-en-Vermandois, de Fresnoy-le-Grand et d'Holnon.

Les compétences exercées

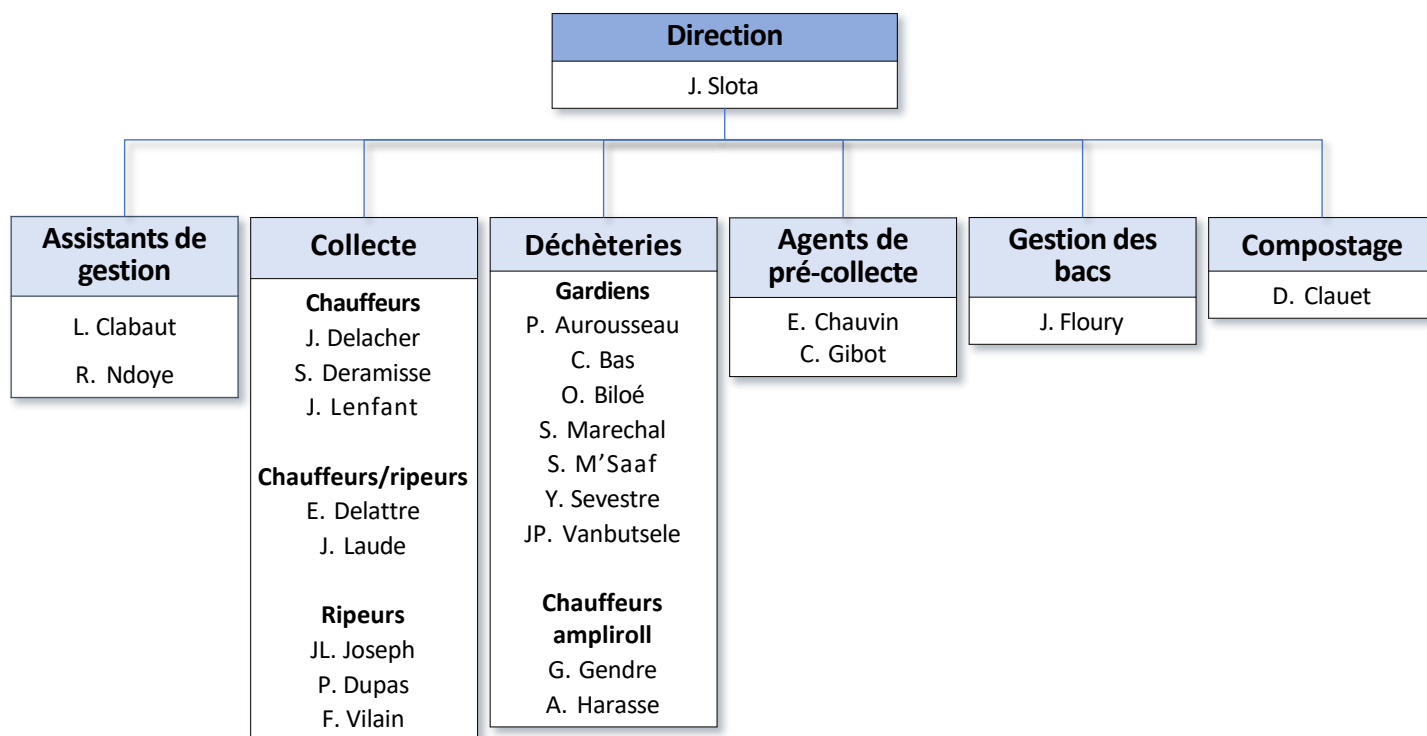
La Communauté de Communes du Pays du Vermandois (CCPV) exerce la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés et délègue depuis 2003 à Valor'Aisne (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne) la compétence de traitement.

Les ordures ménagères sont traitées par valorisation énergétique (47,81%) et par stockage (52,19%). Les recyclables (hors verre) sont livrés au centre de tri d'Urvillers. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor-aisne a pris en charge le traitement des déchets issus des déchèteries.

LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES



ORGANIGRAMME DU SERVICE



Composition du parc de véhicules



2 bennes ordures
ménagères
de 23 m³



1 benne avec grue et
lève-conteneurs



3 Ampliroll
(+ un rouleau compacteur mobile)



1 benne déchets
recyclables
de 23 m³



1 véhicule de livraison



2 véhicules de
remplacement

LA COLLECTE

En porte à porte et en point d'apport volontaire

Caractéristiques de la collecte

La collecte en porte à porte (PAP)

Flux de déchets	Mode de gestion	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères résiduelles (OM)	Régie	C 1 (2 communes)	Bac couvercle Vert
		C 0.5 (52 communes)	
Collecte sélective monoflux (CS)		C 0.5 (54 communes)	Bac couvercle Jaune

C 1 : collecte toutes les semaines

C 0,5 : collecte toutes les deux semaines

La collecte en points d'apports volontaire (PAV)

Flux de déchet	Prestataires	Mode de dépôt	Nombre de bornes
Verre	Gurdebeke	Colonnes aériennes	187
Textile	Le Relais / Eco-Textile		52
OM	Régie	Colonnes aériennes	22
		Colonnes enterrées	9
CS		Colonnes aériennes	23
		Colonnes enterrées	9

La collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Au total, ce sont 187 bornes réparties sur le territoire qui permettent la récupération du verre. Toutes les communes disposent d'une ou plusieurs bornes pour la récupération du verre. Aussi, chacune des déchèteries est équipée d'au moins 2 bornes. Les enlèvements sont réalisés par un prestataire privé (Gurdebeke) à une fréquence prédéterminée ou occasionnellement sur demande en cas de débordement. Le verre collecté est ensuite acheminé au site d'Everglass à Rozet-Saint-Albin.

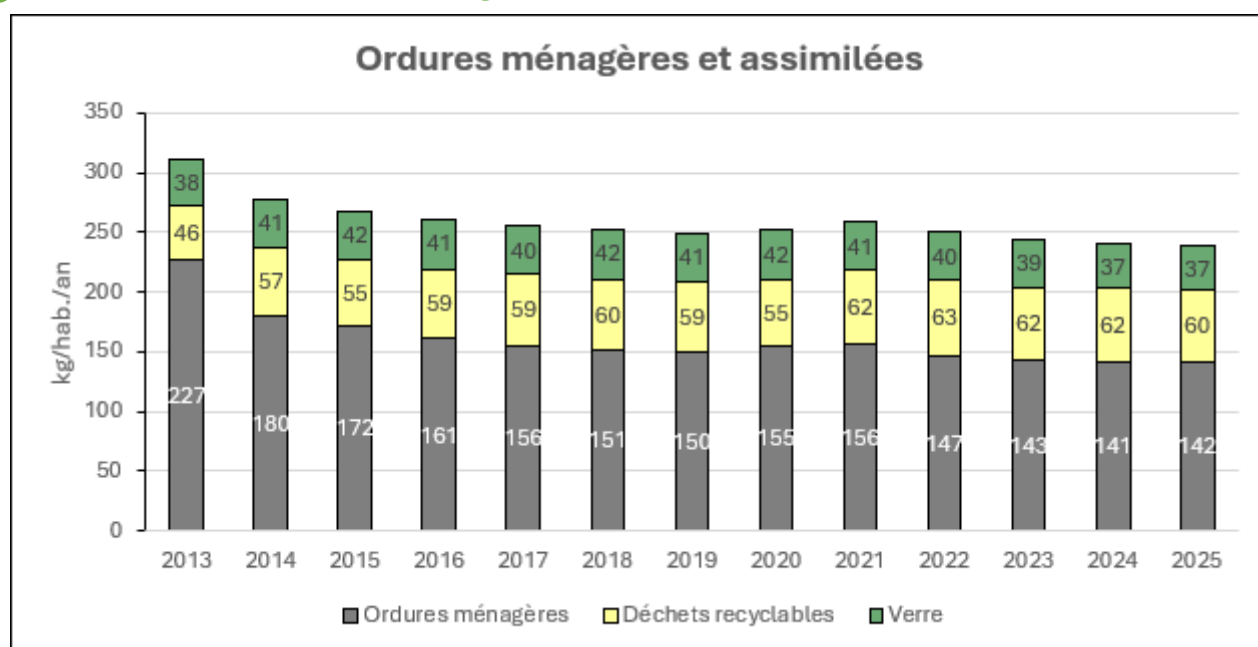


Tonnages et flux collectés

Performance annuelle

Flux de déchets	Tonnages 2025	CCPV (kg/hab.)	Valor'Aisne (kg/hab.)
Ordures ménagères	4 366,920	141,512	Non communiqué
Collecte sélective (Hors refus de tri)	1 853,760	60,072	61,8
Verre	1135,440	36,794	Non communiqué
Refus de tri	420,663	13,632	Non communiqué

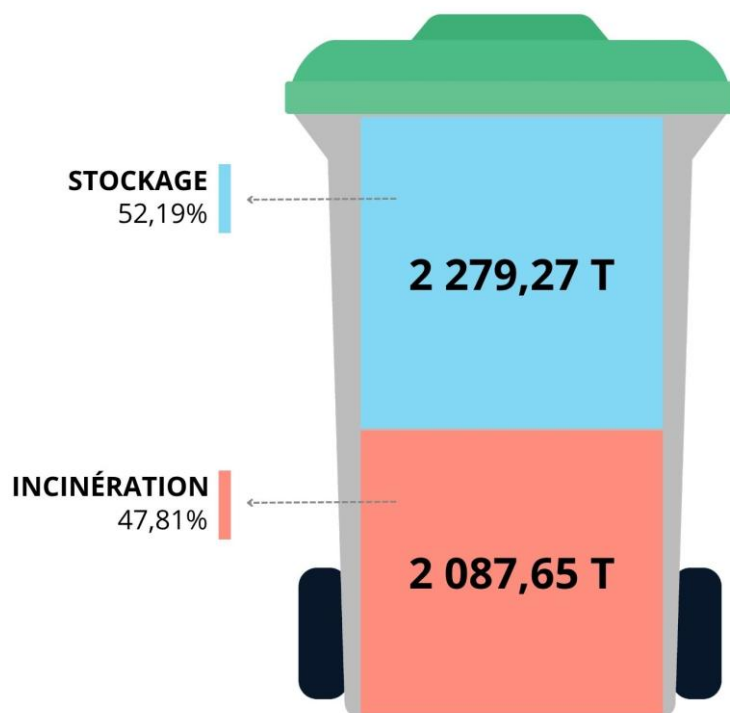
Evolution des tonnages depuis 2013



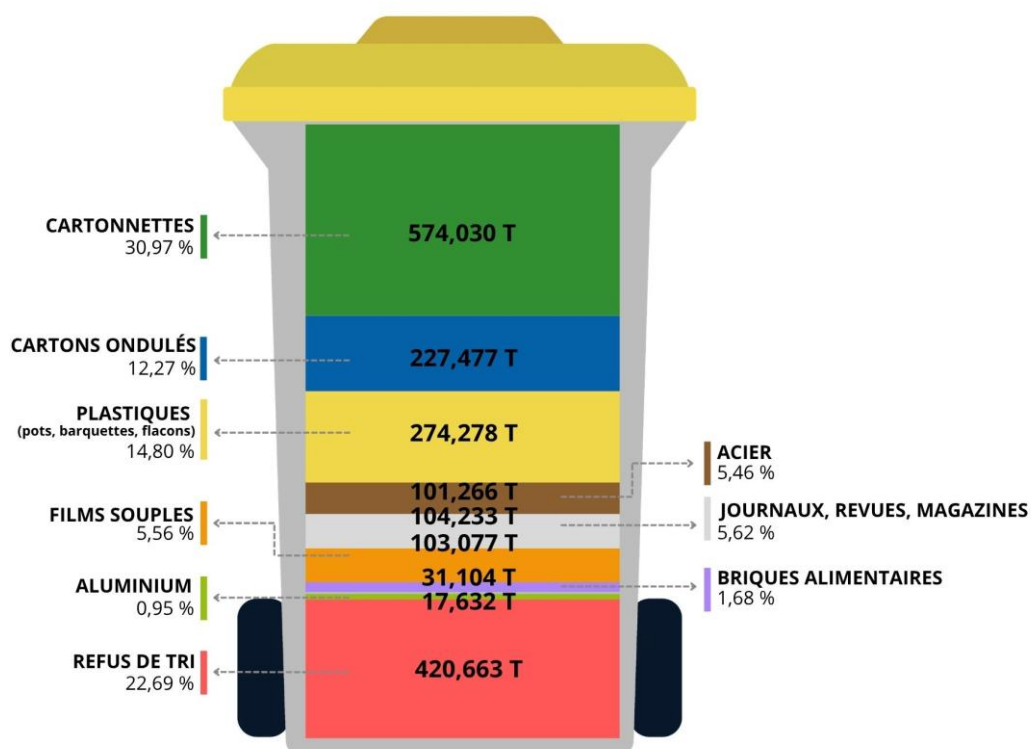
Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2015, la production d'ordures ménagères résiduelles diminue. Les performances en matière de tri des déchets sont également en augmentation depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en septembre 2021. La production de verre d'emballage diminue sensiblement.

Valorisation des déchets collectés en porte-à-porte

Ordures ménagères



Collecte sélective



CARACTERISATIONS

En 2025, Valor'Aisne a réalisé sur son centre de tri d'Urvillers 10 caractérisations des déchets d'emballages ménagers en provenance de la CCPV afin de déterminer le taux de refus annuel. Les prélèvements sont effectués sur les différentes tournées de collecte sélective en fonction de la typologie d'habitat (rural, urbain et habitat collectif) et au regard des tonnages collectés.

Ces caractérisations permettent donc de déterminer le pourcentage d'erreurs de tri appelées « refus de tri ».

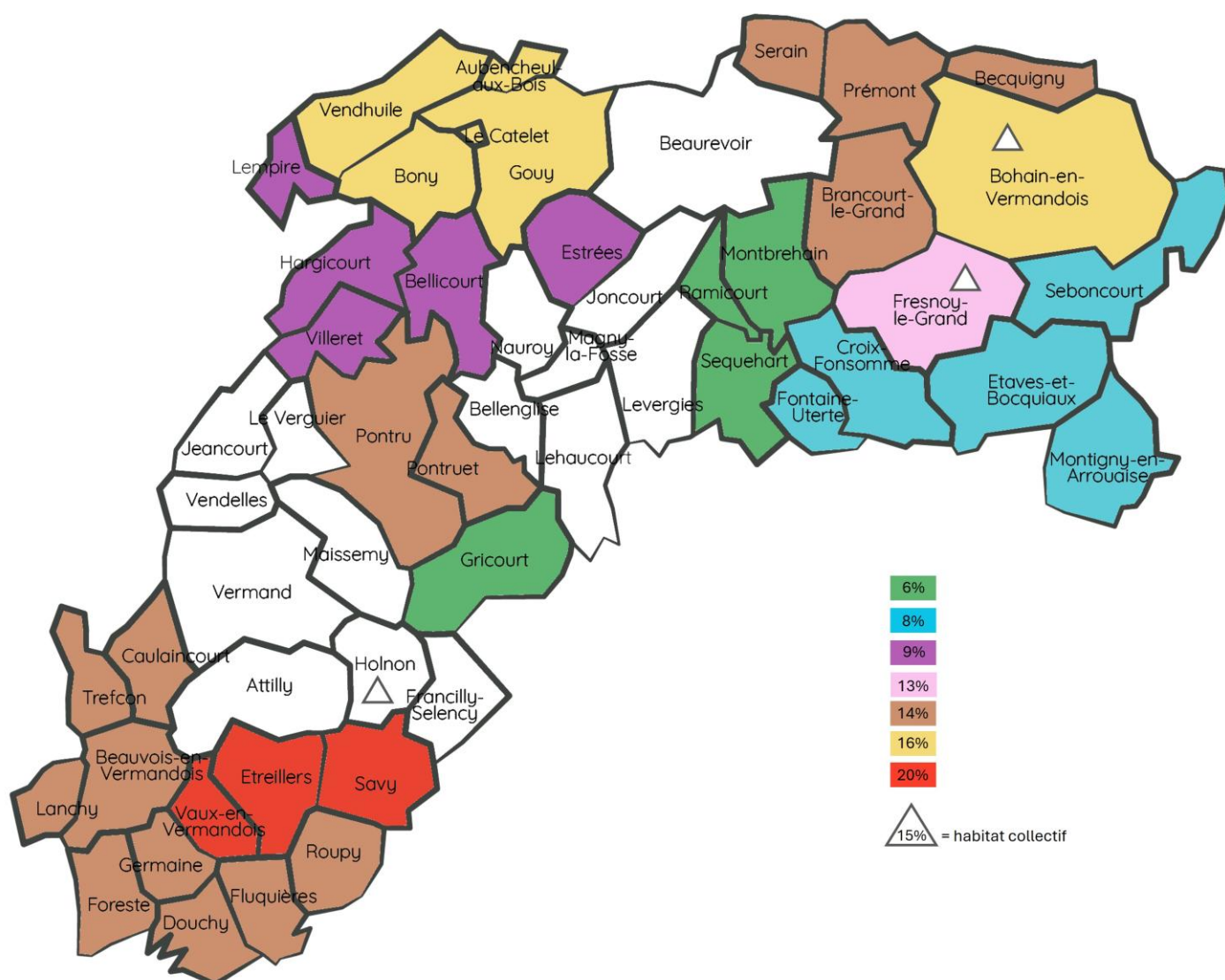
En 2025, le taux de refus en entrée de centre de tri pour la CCPV, déterminé par ces caractérisations, est de 13,14 %. A titre de comparaison, le taux de refus à l'échelle de Valor'Aisne était de 19,55 % en 2025.

Pour différentes raisons (emballages imbriqués, restes alimentaires, cartons trop humides, éléments trop fins, pertes liées au process, ...), la quantité de refus en sortie de centre de tri atteint 420,663 tonnes pour la CCPV soit 22,7% du volume total collecté.

Les refus de tri sont traités :

- en valorisation énergétique (incinération) à hauteur de 43,75%
- en stockage (enfouissement) à hauteur de 56,25%.

Carte avec taux de refus de tri par commune



DE LA COLLECTE AU TRAITEMENT

Les ordures ménagères collectées sont transportées par camion au centre de tri et de transfert d'Urvillers. Elles sont ensuite acheminées vers un centre de stockage des déchets non dangereux tels que Grisolles ou Flavigny (**52,19%**) ou en unité de valorisation énergétique par incinération (**47,81%**) à Saint-Saulve (59), Maubeuge (59), Douchy-les-Mines (62) et Monthyon (77).



Les déchets d'emballages ménagers recyclables sont livrés au centre de tri d'Urvillers. Ils y sont triés avant d'être envoyés vers les filières de valorisation des différentes matières. Une partie de ces déchets est envoyée vers d'autres centres de tri pour des opérations de sur-tri afin de réaliser une meilleure valorisation matière.

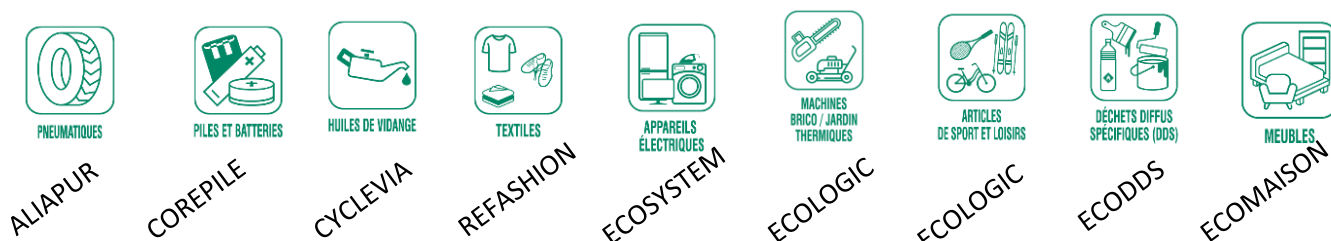


En parallèle du contrat signé avec l'éco-organisme CITEO, Valor'Aisne désigne les repreneurs de matériaux suivants :

MATÉRIAUX	REPRENEURS DE MATERIAUX
Acier / Aluminium	Paprec / Cairn
PET clair / PET foncé / PEHD	Suez RV Nord-Est
Plastiques complexes et films	Citeo repreneur
Emballages liquides alimentaires	Paprec
Carton / Papier	European Products Recycling (EPR)
Journaux / revues / magazines	Norske Skog Golbey
Verre	Verallia

Certains déchets font aussi l'objet de soutiens de la part d'éco-organismes permettant à la CCPV de disposer d'outils de communication, de traitement à coût zéro ou encore de recettes selon les tonnages collectés.

La liste des éco-organismes partenaires est la suivante :





Localisations

	Date de création	Localisation	Nombre de bennes à quai
BOHAIN	2024	Zac du Moulin Mayeux	12
JONCOURT	2005	Rue de Nauroy (D712)	11
VERMAND	2010	Route de Marteville	9

Horaires

Bohain-en-Vermandois

ÉTÉ

DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Mardi : **Fermée**
 Mercredi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Jeudi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Vendredi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Samedi : 9h-11h45 | 13h-17h45

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

HIVER

DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi : 9h30-11h45 | 13h-16h45
 Mardi : **Fermée**
 Mercredi : 9h30-11h45 | 13h-16h45
 Jeudi : **Fermée** | 13h-16h45
 Vendredi : 9h30-11h45 | 13h-16h45
 Samedi : 9h30-11h45 | 13h-16h45

Joncourt

ÉTÉ

DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi : **Fermée**
 Mardi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Mercredi : **Fermée**
 Jeudi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Vendredi : **Fermée**
 Samedi : 9h-11h45 | 13h-17h45

INTERDIT AUX PROFESSIONNELS

HIVER

DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi : **Fermée**
 Mardi : 9h30-11h45 | 13h-16h45
 Mercredi : **Fermée**
 Jeudi : 9h30-11h45 | 13h-16h45
 Vendredi : **Fermée**
 Samedi : 9h30-11h45 | 13h-16h45

Vermand

ÉTÉ

DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Mardi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Mercredi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Jeudi : **Fermée**
 Vendredi : 9h-11h45 | 13h-17h45
 Samedi : 9h-11h45 | 13h-17h45

INTERDIT AUX PROFESSIONNELS

HIVER

DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi : 9h30-11h45 | 13h-16h45
 Mardi : **Fermée** | 13h-16h45
 Mercredi : 9h30-11h45 | 13h-16h45
 Jeudi : **Fermée**
 Vendredi : 9h30-11h45 | 13h-16h45
 Samedi : 9h30-11h45 | 13h-16h45

Fermées les dimanches et jours fériés

DECHETERIES

Déchets acceptés

MATÉRIAUX ACCEPTÉS



CONSIGNES ET CONDITIONS D'ACCÈS



Règlement intérieur consultable sur www.cc-vermandois.com ou auprès du gardien

Fréquentation annuelle

L'ouverture de la déchèterie de Bohain-en-Vermandois en avril 2024, associée à la mise en place d'un contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation et à la limitation du nombre de passages à 52 par an, a permis d'amorcer dès 2024 une baisse de la fréquentation des déchèteries. Ce dispositif a notamment permis de réserver l'accès aux déchèteries aux seuls usagers du territoire et de les inciter à rationaliser leurs apports.

En 2025, la fréquentation poursuit son évolution à la baisse dans les déchèteries de Bohain-en-Vermandois (-5,2 %) et de Joncourt (-16,8 %). À l'inverse, la déchèterie de Vermand enregistre une hausse de sa fréquentation de 7,6 %.

Cette augmentation peut notamment s'expliquer par les restrictions des jours d'ouverture de Joncourt, qui incitent probablement une partie des usagers à se reporter vers la déchèterie de Vermand. Celle-ci bénéficie par ailleurs de conditions de déchargement plus aisées et propose un nombre plus important de filières de valorisation, ce qui peut également contribuer à renforcer son attractivité.



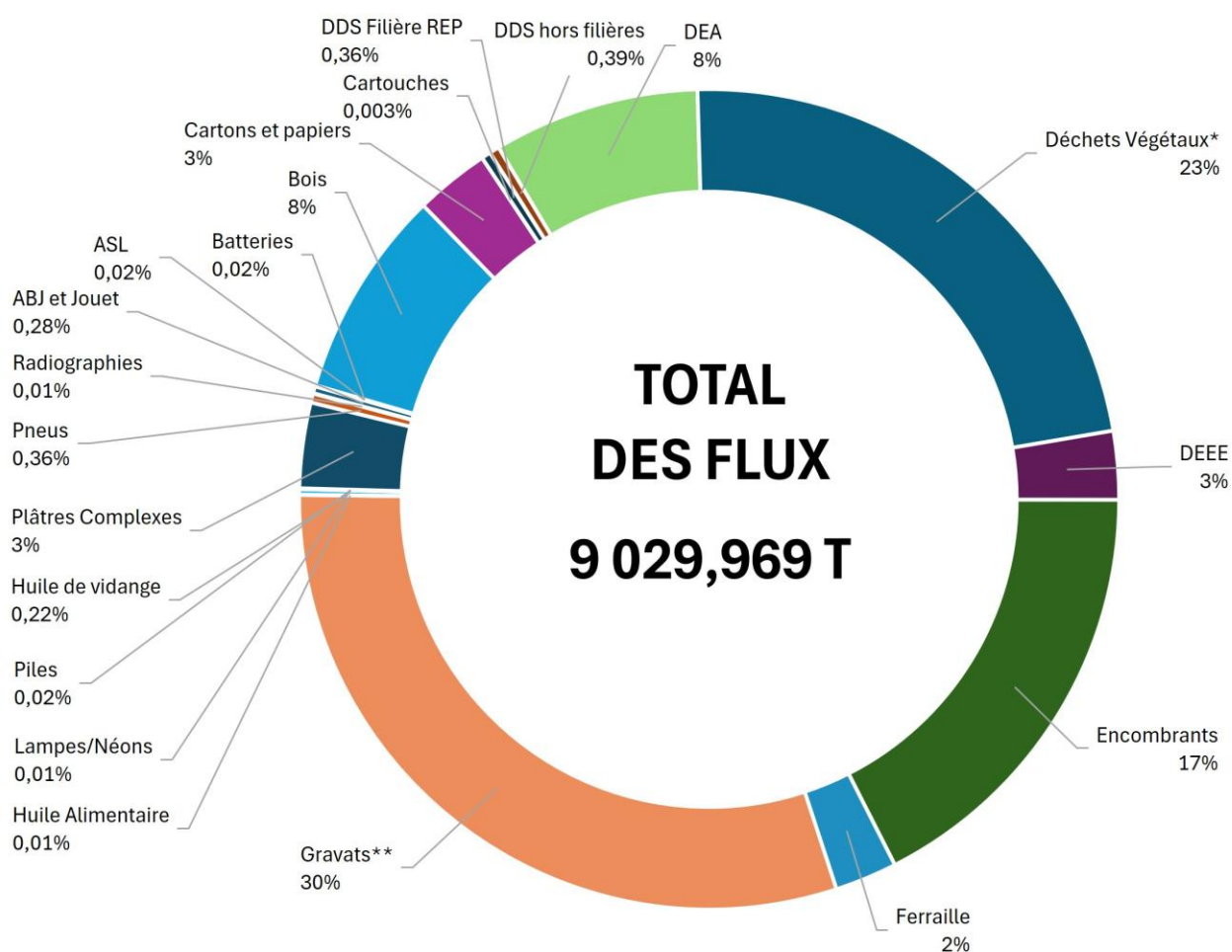
Tonnages des principaux flux par déchèterie

FLUX	BOHAIN	JONCOURT	VERMAND	TOTAL
ABJ - Outillages du peintre	0,188	0	0,128	0,316
ABJ Thermiques	1,656	0	0	1,656
ABJ - Jeux et jouets	10,67	3,1	9,3	23,070
Articles de sport et de loisirs	2,12	0	0	2,120
Amiante				3,000
Batteries	0,725	0	1,087	1,812
Bois	310,5	250,84	181,48	742,820
Cartouches	0,123	0,1	0,071	0,294
DDS filière	18,889	0	13,975	32,864
DDS hors filières	6,248	22,868	6,023	35,139
Déchets d'équipement et d'ameublement	319,44	146,8	267,72	733,960
Déchets d'équipements électriques et électroniques	92,543	64,148	87,019	243,710
Déchets Végétaux*	717,12	0	1338,74	2055,860
Encombrants	601,18	457,46	520,92	1579,560
Ferraille	73,46	55,88	92,5	221,840
Gravats**	1207,02	646,55	872,05	2725,620
Huile Alimentaire	0,51	0,4	0,408	1,318
Huile de vidange	7,47	6,03	5,94	19,440
Lampes/Néons	0,658	0,174	0,307	1,139
Papiers et cartons	114,5	60,2	90,78	265,480
Piles	0,615	0,469	0,699	1,783
Plâtres Complexes	176,62	0	127,36	303,980
Pneumatiques	12,46	11,07	8,69	32,220
Radiographies	0,395	0,174	0,399	0,968
TOTAL				9029,969

* Pour optimiser les coûts, les déchets végétaux de Joncourt et de Vermand sont transportés et pesés ensemble.

** En raison de leur valorisation en grande partie locale, les bennes de gravats ne sont pas toutes pesées. Le poids des bennes non pesées est en revanche estimé en fonction de la densité de la matière.

Répartition des tonnages par flux



* Pour optimiser les coûts, les déchets végétaux de Joncourt et de Vermand sont transportés et pesés ensemble.

** En raison de leur valorisation en grande partie locale, les bennes de gravats ne sont pas toutes pesées. Le poids des bennes non pesées est en revanche estimé en fonction de la densité de la matière.

L'accueil des professionnels a évolué avec l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Bohain-en-Vermandois le 2 avril 2024.

A partir de cette date, cette déchèterie est devenue la seule à accueillir les professionnels sur le territoire. Les apports doivent être réalisés par type de matière sans mélange.

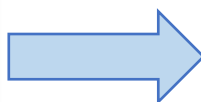
Le dépôt de déchets par les professionnels était limité aux flux suivants :

- Bois,
- Cartons / Papiers,
- Déchets végétaux,
- Encombrants,
- Ferraille,
- Gravats valorisables,
- Mobilier,
- Plâtre.

Chaque matière est facturée selon un tarif voté en conseil communautaire (tarifs applicable au 1^{er} avril 2025) :

- Bois: 126 € /tonne
- Cartons / papiers : gratuit
- Déchets végétaux: 55 € / tonne
- Encombrants: 258 € / tonne
- Ferraille : gratuit
- Gravats valorisables: 30 € / tonne
- Mobilier: gratuit
- Plâtre: 199 € / tonne

Une carte d'accès payante (45 € pour les deux premières cartes puis 10 € par carte supplémentaire) est nécessaire pour permettre aux professionnels d'accéder en déchèterie.



BILAN 2025 : DEEE

(Données extraites du bilan annuel d'Ecosystem)

ecosystem
recycler c'est protéger

Chiffres nationaux 2025 d'Eco-system

703 510

Tonnage collecté

65,2 %

Taux de collecte

15,5

Moyenne nationale
de collecte en kg/hab

79,2 %

Taux de recyclage/réutilisation

91,9 %

Taux de valorisation

Résultats et performances de collecte à l'échelle de Valor'Aisne

4 279,3

tonnes de DEEE
ménagers collectés



-1,4 %

par rapport
à la collecte 2024

dont

15,8

tonnes de lampes
collectées



+4,9 %

par rapport
à la collecte 2024

Soit l'équivalent de :



1 346 656

appareils électriques
et électroniques

=
8,4

kg d'appareils/hab/an



179 636

lampes

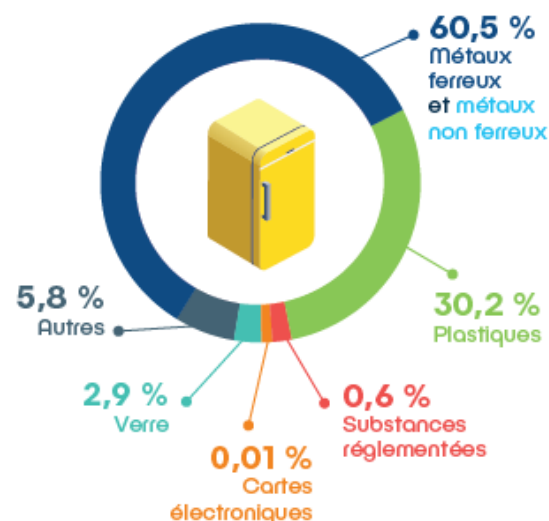
=
0,4

lampes/hab/an

La contribution à la collecte 2025 à l'échelle de Valor'Aisne

	2024 (tonnes)	2025 (tonnes)	Progression des flux 2024/2025	Nombre d'objets 2025
GEM HF	1 429,6	1 358,2	-5,0%	24 840
GEM F	798,2	787,8	-1,3%	14 513
ÉCRANS	365,9	372,0	+1,7%	40 128
PAM	1 746,1	1 761,4	+0,9%	1 267 175
TOTAL DEEE	4 339,8	4 279,3	-1,4%	1 346 656
LAMPES	15,1	15,8	+4,9%	179 636

Composition d'un réfrigérateur



La performance de collecte 2025 à l'échelle de Valor'Aisne

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	8,4	0,5	2,0	10,9
Votre région affiche une performance de :	7,2	0,7	3,8	11,7
Au niveau national, la performance est de :	7,1	1,3	7,1	15,5

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1^{er} janvier 2022).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

*** ESS et autres canaux.

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Ecosystem

Votre collectivité fait partie du milieu :
semi-urbain

Milieu	Performance 2024	Performance 2025
Rural (< 70 hab/km ²)	10,34 kg/ha/an	11,2kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,05 kg/ha/an	7,7 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,8 kg/ha/an	3,08 kg/ha/an

Tableau récapitulatif des soutiens versés par Ecosystem à Valor'Aisne

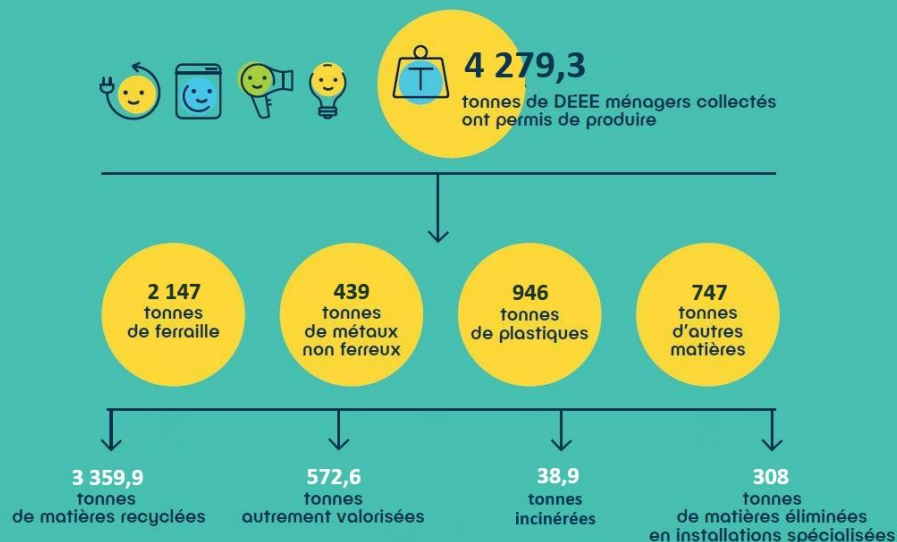
	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*	Forfait zone de réemploi	Forfait maintenance vidéo-protection
2024	85 500 €	257 960 €	33 798 €	377 258 €	-	1 400 €	10 125
2025	86 000 €	252 489 €	27 037 €	365 526 €	6 310 €	800 €	9 000 €
Évolution 2024/2025	+0,6%	-2,1%	-20,0%	-3,1%	-	-42,9%	-11%

* Appareils DEEE et lampes.

Bilan des matières des appareils et lampes recyclées

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



CONTROLES DE PRE-COLLECTE

La CCPV réalise depuis plusieurs années des contrôles des bacs avant leur collecte. Depuis 2023, ces contrôles ont été intensifiés et sont désormais réalisés quotidiennement.

Compte tenu des enjeux financiers liés à la qualité du tri, un agent du service est spécifiquement affecté à cette mission. Il procède au contrôle du contenu des bacs afin d'identifier les éventuelles erreurs de tri et d'accompagner les usagers dans l'amélioration de leurs pratiques.

Selon la nature et l'importance des erreurs constatées, deux types d'actions sont mis en œuvre :

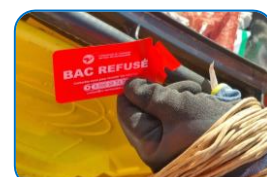
- **erreurs de tri limitées** : l'agent retire manuellement les éléments non conformes et les dépose dans un sac dédié. Le bac peut alors être collecté. Cette intervention permet de sensibiliser directement l'usager et de l'inciter à améliorer son geste de tri.
- **erreurs de tri importantes** : le bac est refusé à la collecte et identifié par une étiquette rouge indiquant un refus de tri. L'usager est invité à effectuer un nouveau tri de son bac avant de le présenter lors de la collecte suivante.

Ce dispositif a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de qualité du tri. Les caractérisations réalisées chaque année mettent notamment en évidence une évolution du taux de refus de tri en lien avec le renforcement des contrôles. Au-delà de leur rôle de contrôle, ces interventions constituent ainsi un véritable outil de sensibilisation et d'accompagnement des habitants, dont les résultats sont encourageants.

En 2024, un second agent a été affecté à cette mission, permettant d'intensifier davantage les contrôles. Ce renforcement vise à poursuivre l'amélioration de la qualité du tri, à réduire les erreurs et, par conséquent, à optimiser les performances du service.



Sac pour déchets non-conformes



Etiquette de Refus

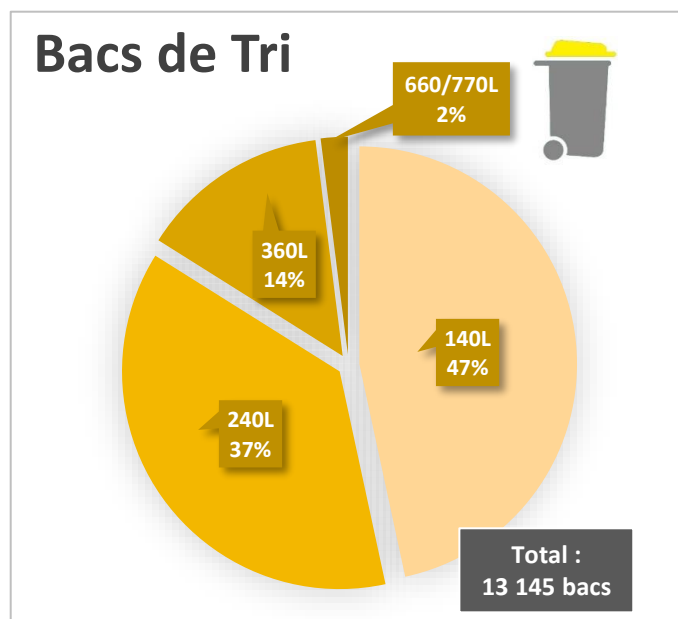
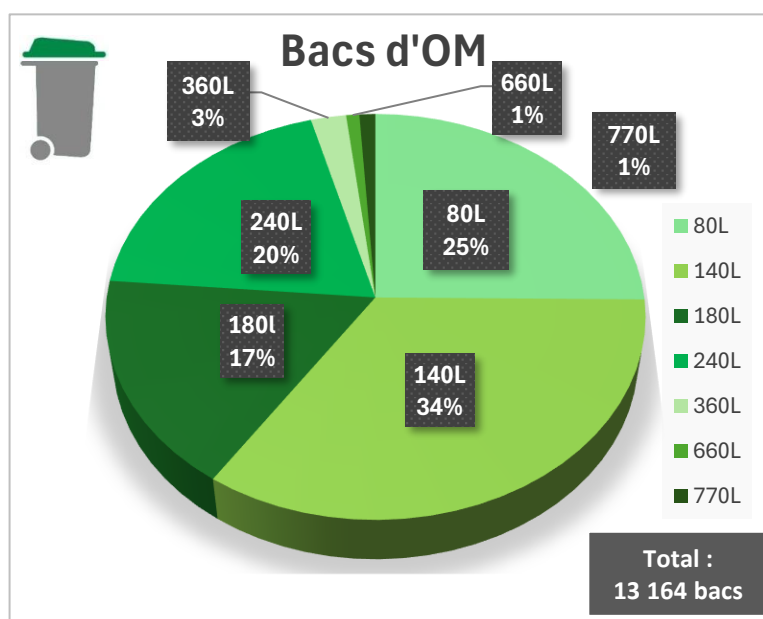
LIVRAISON ET MAINTENANCE

L'instauration de la redevance incitative a nécessité la mise en place de bacs dédiés aux déchets ménagers et aux déchets recyclables pour l'ensemble des foyers du territoire, ainsi que pour les administrations et les professionnels (artisans, commerçants, entreprises, etc.).

Un agent à temps plein est spécifiquement affecté à la gestion et à la distribution des bacs. Il assure leur livraison auprès des nouveaux arrivants et organise leur reprise lors des déménagements. Il intervient également pour les changements de volume de bac et prend en charge les opérations de réparation ou de remplacement nécessaires.

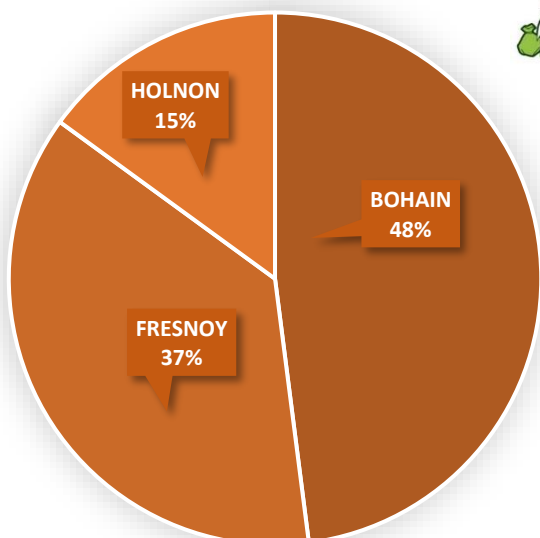
Depuis la mise en place des points d'apport volontaire destinés à l'habitat collectif, cet agent assure également la gestion des badges d'accès, de leur distribution auprès des usagers à leur restitution lors des départs.

Nombre de bacs et badges en service



Au total : 26 309 bacs en service sur le territoire dont 870 équipés de verrou/drapeau.

Badges

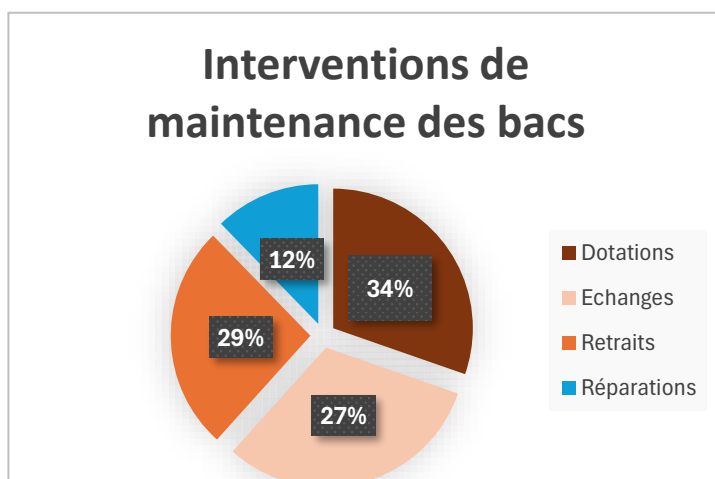


Au total : 788 badges en service répartis sur 3 communes.



Interventions

(Dotations/retraits/échanges/réparations)



Bilan de l'évolution des tonnages de la nouvelle déchèterie de Bohain-en-Vermandois

Ouverte le 2 avril 2024, la nouvelle déchèterie de Bohain-en-Vermandois dispose désormais d'un recul suffisant pour permettre d'évaluer les premiers effets de ce nouvel équipement.

L'un des principaux objectifs de cette nouvelle déchèterie était de **réduire la part des déchets encombrants**, dont les coûts de traitement sont particulièrement élevés, en développant de nouvelles filières de valorisation et en renforçant l'accompagnement et la sensibilisation des usagers.

Les résultats observés entre 2023 et 2025 sont particulièrement encourageants. Sur cette période, le tonnage **des encombrants a diminué de 56 %**, passant de 1 380 tonnes en 2023 à 601 tonnes en 2025, soit une baisse de près de 779 tonnes.

Cette diminution s'accompagne d'une évolution importante de plusieurs flux orientés vers des filières spécifiques de valorisation. Le tonnage de **bois** a ainsi diminué de 45 %, tandis que celui des **cartons** a reculé de 18 %. Les **pneumatiques** et les **DDS hors filière** enregistrent également des baisses significatives, respectivement de 58 % et 82 %.

À l'inverse, certains flux progressent. Les **gravats** augmentent de 42 %, passant de 849 à 1 207 tonnes. Les tonnages relevant des **filières REP** progressent également de manière importante (+43 %), ce qui traduit notamment une orientation accrue des déchets vers des filières de prise en charge et de valorisation dédiées. Les végétaux enregistrent pour leur part une hausse de 12 %.

De nouvelles filières ont également été mises en place depuis l'ouverture de la déchèterie. C'est notamment le cas des **plâtres complexes** et des **DDS en filière dédiée**, pour lesquels aucun tonnage n'était enregistré en 2023. Ces flux atteignent respectivement 176,6 tonnes et 18,9 tonnes en 2025.

Au total, les tonnages collectés s'élèvent à **3 675 tonnes en 2025**, contre 4 009 tonnes en 2023, soit une **diminution globale de 8 %**. Cette évolution est d'autant plus significative que la baisse des encombrants représente à elle seule près de 779 tonnes, alors que plusieurs flux de valorisation ont parallèlement augmenté.

Ces résultats semblent donc confirmer l'intérêt de la nouvelle organisation de la déchèterie : le développement de nouvelles filières, associé à l'accompagnement des usagers, a permis de détourner une part importante des déchets encombrants vers des filières de tri et de valorisation plus adaptées.

► Evolution des tonnages de 2023 à 2025

Tonnages	2023	2024	2025	
Bois	562,5	406,61	310,5	-45%
Cartons	140,12	101,2	114,5	-18%
Encombrants	1380,04	687,1	601,18	-56%
Ferraille	70,54	69,84	73,46	4%
Gravats	849,2	728,39	1207,02	42%
Plâtres complexes	0	113,538	176,62	
Végétaux	637,58	688,38	717,12	12%
DDS hors filière	33,829	17,416	6,248	-82%
DDS filière	0	7,262	18,889	
Pneumatiques	29,58	21,66	12,46	-58%
Autres filières REP	296,849	341,17	425,77	43%
Autres filières	8,339	7,782	8,828	6%
TOTAL	4008,577	3190,348	3672,595	-8%

Les faits marquants

Mise en place d'une nouvelle filière de valorisation de l'amiante lié

L'amiante lié est un **déchet dangereux** dont la manipulation et l'élimination doivent être réalisées dans le respect des prescriptions réglementaires en vigueur.

Afin de répondre aux attentes des habitants et de proposer une solution adaptée à ce type de déchets, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois (CCPV) a mis en place, à l'automne 2025, une nouvelle filière dédiée à la prise en charge et à la valorisation de l'amiante lié.

Ce dispositif est destiné aux particuliers du territoire, **propriétaires occupants de leur logement**, soumis à la redevance. L'accès est soumis à une inscription préalable et organisé dans la limite des places disponibles, avec **30 places proposées par session**.

Chaque particulier éligible peut bénéficier du dispositif **une fois par an**, dans la limite de **200 kg d'amiante lié pris en charge par la Communauté de Communes**. Au-delà de cette quantité, le surplus déposé est facturé à l'usager au tarif de **10 € par kilogramme supplémentaire**.

Le dispositif est également accessible aux **communes du territoire**, dans les mêmes conditions..

Les déchets d'amiante liée sont à déposer auprès d'une société spécialisée qui assure leur traitement et leur élimination conformément aux normes et réglementations en vigueur.

Nature des déchets acceptés :

- Plaques ondulées ou planes,
- Tuiles,
- Ardoises,
- Canalisation et tuyaux.

Une première session de collecte a été organisée en novembre 2025. Les résultats enregistrés sont particulièrement encourageants :

- **18 usagers** ont bénéficié du dispositif ;
- **3 tonnes d'amiante lié** ont été collectées et prises en charge.

Cette première opération représente une moyenne d'environ **167 kg d'amiante collecté par usager**, ce qui témoigne de l'importance des quantités concernées et de l'intérêt de proposer une solution de proximité aux habitants.

Au-delà de l'aspect environnemental et sanitaire, ce dispositif contribue également à **limiter les risques liés aux dépôts sauvages** et à améliorer le suivi et la traçabilité des déchets d'amiante produits sur le territoire.


Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

**AUTORISATION DE DÉPÔT
AMIANTE LIÉ**

N° D'AUTORISATION : -

PÉRIODE DE L'APPORT :

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

RAPPEL :
Merci de bien vouloir respecter les consignes de sécurité qui figurent sur le règlement de reprise des déchets d'amiante.

 Document consultable en ligne en scannant ce QR-Code.

LIEU DE DÉPÔT :

Société ORTEC Group
7 rue Antoine parmentier
02500 SAINT-QUENTIN
Du lundi au vendredi
De 8h30 à 17h30

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ :

DATE DE DÉLIVRANCE
DE L'AUTORISATION :

Communauté de Communes du Pays du Vermandois
RD 1044 - Hambeau de Riquemont - 02420 BELLECOURT - contact@ccp-vermandois.com - www.cc-vermandois.com
03 25 68 74 73

NOUVEAU !

**REPRISE
D'AMIANTE LIÉ***

*Sous forme de tuyau, plaque ou tôle

1 XX XXXXX X XX XXXXXXXX XX XXXXXXXX XX XXXX
XX X XXXXXXX XXXXXXXXXX XX XXXXXXXX XXXX XXX
XX XXXXXXX X XX XXXXXXXX XX XXXXXXXX XX XXXX

2 Muni de l'autorisation qui vous sera délivrée, déposez votre amiante au lieu qui vous sera indiqué, selon les conditions ci-dessous :

CONDITIONS

- Être un particulier du Vermandois
- Gratuit jusqu'à 200 Kg / an / foyer
- Au delà de cette limite, le surplus sera facturé à 10 € / Kg supplémentaire
- Apporter uniquement de l'amiante
- Transport à votre charge
- Conditionnement conforme
- Dépôt à Saint-Quentin sur rendez-vous, dans la limite de 30 personnes par session

INFORMATION

- em.usager@cc-vermandois.com
- www.cc-vermandois.com

**PROCHAINS CRÉNEAUX
OCTOBRE
ET NOVEMBRE 2025**

 Consultez le règlement de reprise d'amiante en me scannant

Communauté de Communes du Pays du Vermandois



Développement du compostage

L'année 2025 a constitué une étape importante dans le développement du compostage sur le territoire. La collectivité a poursuivi les actions engagées en 2024 tout en renforçant son accompagnement auprès des habitants, des communes et des établissements scolaires.

Afin de structurer et de développer davantage les actions en faveur du compostage, l'agent en charge de cette mission a suivi une formation lui permettant d'obtenir la qualification de « **Maître composteur** ». Cette montée en compétences permet à la collectivité de disposer d'une expertise renforcée pour accompagner les habitants, développer les pratiques de compostage et sensibiliser les différents publics à la gestion des biodéchets.

En 2025, plusieurs actions de sensibilisation et d'animation ont ainsi été réalisées :

- **16 ateliers** d'initiation et de sensibilisation au compostage domestique ;
- **13 animations scolaires** organisées dans **9 écoles**.

Ces actions permettent de sensibiliser les habitants et les plus jeunes aux enjeux liés à la gestion des biodéchets et de favoriser l'adoption du compostage à domicile.

Le développement du compostage constitue en effet un levier important pour réduire la quantité de biodéchets présents dans les ordures ménagères. En détournant ces déchets de la collecte traditionnelle, le compostage contribue à diminuer les volumes d'ordures ménagères à traiter tout en permettant de produire, directement à domicile, une matière organique valorisable pour les sols.



136

composteurs individuels
distribués en 2025

1 897 kg

de biodéchets
détournés

532

composteurs distribués
depuis 2024

406

Élèves sensibilisés

Les actions menées en 2025 témoignent ainsi de la volonté de la collectivité de poursuivre et d'amplifier la prévention des déchets à la source, en s'appuyant sur **la sensibilisation, l'accompagnement des habitants et l'éducation des jeunes générations.**

La création des trois premiers sites de compostages partagés

L'année 2025 a également marqué le lancement du **compostage partagé** sur le territoire avec la création des **trois premiers sites** implantés à **Seboncourt, Holnon et Lehaucourt**.

Ces nouveaux équipements offrent une solution de proximité aux habitants qui ne disposent pas d'un espace adapté au compostage domestique. Ils leur permettent ainsi de **valoriser leurs biodéchets à proximité de leur lieu de vie**, tout en participant à la réduction des déchets destinés à la collecte des ordures ménagères.

Chaque ouverture de site a été accompagnée d'un **temps d'information et de sensibilisation à destination des habitants**, afin de présenter les bonnes pratiques et les modalités de fonctionnement du compostage partagé.

À l'occasion de chacune des trois inaugurations, un **stand d'information** a également été installé. Il a permis de présenter le fonctionnement des sites, de répondre aux questions des usagers et de les accompagner dans l'adoption de cette nouvelle pratique.

La sensibilisation a également été étendue aux enfants des **établissements scolaires situés à proximité des sites**. Des animations leur ont été proposées afin de leur faire découvrir le compostage, de les sensibiliser au tri des biodéchets et de leur faire comprendre l'importance de la réduction des déchets à la source.

SITE	OUVERTURE	BIODÉCHETS DÉTOURNÉS
SEBONCOURT	6 mai 2025	1 134 kg
HOLNON	17 octobre 2025	504 kg
LEHAUCOURT	30 octobre 2025	259 kg



1 897 kg

soit près de 1,9 tonnes de biodéchets valorisés

Avec ces trois premiers sites, la collectivité franchit ainsi une nouvelle étape dans le développement de solutions de proximité pour la gestion des biodéchets. **Le compostage partagé vient compléter le compostage individuel et permet d'élargir l'accès à la valorisation des biodéchets à l'ensemble des habitants, y compris ceux ne disposant pas d'un jardin.**

Relai de l'opération « Hauts de France Propres »

Chaque année, le service déchets coordonne en partenariat avec la **Fédération des Chasseurs de l'Aisne**, l'opération régionale « **Hauts-de-France Propres** », qui vise à mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour de la préservation de l'environnement et du nettoyage de la nature.

Dans le cadre de cette opération, la CCPV accompagne les communes et les participants en assurant notamment la **collecte des déchets ramassés**, lorsque ceux-ci ne disposent pas des moyens nécessaires pour les transporter jusqu'en déchèterie.

L'édition 2025 s'est déroulée les **14, 15 et 16 mars**

✓ Bilan de la 8^{ème} édition :

- **900** participants mobilisés (habitants, élus, associations...)
- **1100** élèves mobilisés via les établissements scolaires,
- **87 m³ de déchets collectés** : ordures ménagères, gravats, du verre, divers objets encombrants, du mobilier traités par le biais des déchèteries ; 39 pneumatiques valorisés par le biais d'un partenariat avec la Fédération Nationale des chasseurs (FNC)

Cette mobilisation contribue à sensibiliser les participants à la préservation de leur environnement, à lutter contre les dépôts sauvages et à promouvoir les comportements responsables en matière de gestion des déchets.



Interventions de la police rurale

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois dispose d'une police rurale composée de deux gardes champêtres. Leur mission principale concerne la police de l'environnement.

Dans le cadre de leurs missions, ils ont répertorié **314 infractions**, dont **202 dépôts sauvages** et **112 non-respects de consignes de tri** (dépôts aux pieds des colonnes).

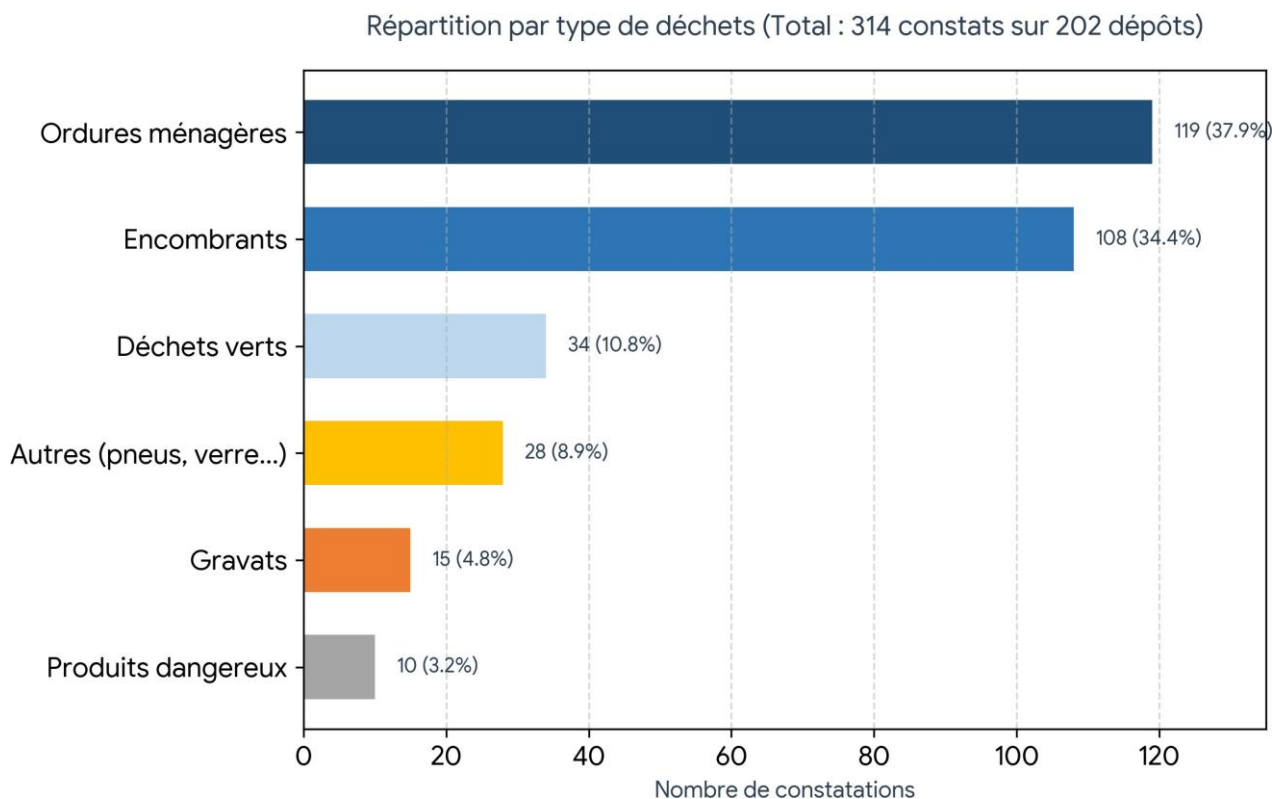
1 - Analyse Quantitative et Typologie des Déchets Sauvages

Sur l'ensemble des 202 dépôts sauvages répertoriés, plusieurs types de matières ou d'objets ont parfois été identifiés simultanément au sein d'un même site. Au total, **314 occurrences de déchets** ont été comptabilisées et classifiées selon la typologie ci-dessous :

Type de Déchets Retrouvés	Nombre de Constats	% sur le Total des Déchets	Détails / Exemples
Ordures ménagères	119	37,9 %	Sacs plastiques, déchets alimentaires, restes quotidiens.
Encombrants	108	34,4 %	Mobilier, matelas, appareils électroménagers.
Déchets verts	34	10,8 %	Tontes de pelouse, branchages, tailles de haies.
Autres types de déchets	28	8,9 %	Pneus, verre, vêtements usagés.
Gravats	15	4,8 %	Résidus de chantier, briques, béton, carrelage.
Produits dangereux	10	3,2 %	Huiles usagées, bouteilles de gaz, tôles en fibrociment, pots de peinture.

Note méthodologique : le pourcentage est calculé par rapport au volume global d'occurrences de types de déchets identifiés (314 au total) afin d'illustrer la prévalence de chaque catégorie dans l'impact environnemental traité.

2 - Représentation Graphique



3 - Observations et Perspectives

Les **ordures ménagères** et les **encombrants** représentent à eux seuls plus de **72 %** des flux de déchets abandonnés illégalement, alors même que des solutions d'élimination accessibles existent sur le territoire (collecte en porte-à-porte et déchèteries). On note également une part préoccupante de **produits dangereux (3,2 %)** comme le fibrociment (amiante) et les bouteilles de gaz, qui nécessitent des filières de traitement hautement spécialisées et coûteuses pour la collectivité.

Pour l'année 2026, la Police Rurale prévoit d'intensifier les contrôles par le biais de caméras nomades de surveillance et de renforcer la sensibilisation autour des 112 infractions liées aux consignes de tri afin de réduire ces comportements préjudiciables.

BILAN FINANCIER

DU SERVICE DECHETS MENAGERS

Les recettes du service

Le financement du service repose sur 4 catégories de recettes :

- La contribution des usagers à travers la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi),
- Les soutiens des éco-organismes,
- La revente des matériaux,
- Les autres recettes.

La REOMI

La Communauté de Communes a choisi la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi)** comme mode de financement du service, afin d'appliquer le principe du « pollueur-payeur ».

Le montant de la redevance tient compte de la quantité de déchets produits par chaque foyer. Elle se compose d'une **part fixe**, prédéterminée, qui permet d'assurer un niveau de financement minimum nécessaire au bon fonctionnement du service, et d'une **part variable**, calculée en fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères.

		Tarif Unitaire TTC (€)	Tarif final TT(€)
Part Fixe	Abonnement unique au service public pour tous les redevables	39,60	39,60
	Abonnement proportionnel au volume du bac	0,623	0,623 x le volume du bac
	10 levées comptabilisées	0,0226	10 x 0,0226 x le volume du bac
Part Variable	Entre 11 et 26 levées	0,0452	0,0452 x nombre de levées x volume du bac
	Au-delà de 26 levées	0,0653	0,0653 x nombre de levées x volume du bac

La grille tarifaire des particuliers a été transposée pour l'habitat collectif équipé de containers enterrés et aériens :

Nombre de pers. Au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Nombre d'ouvertures incluses dans la part fixe	20	35	45	60		90

Montant de la part fixe en fonction du nombre de personne(s) par foyer :

Nombre de pers. Au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Part Fixe	107,52€	158,46 €	192,42 €	243,36 €		345,24 €

Une grille tarifaire spécifique a également été mise en place pour les **résidences secondaires**. La part fixe est identique à celle appliquée aux résidences principales, mais aucune levée n'est incluse dans le forfait. Seules les levées effectivement réalisées sont donc facturées.

Le montant de cette redevance en 2025, dégrèvement et refacturation sur les années antérieures compris, s'est élevé à **3 018 419 €**.

Les soutiens et recettes issus des déchèteries

Depuis 2018, la Communauté de Communes a transféré à Valor'Aisne la compétence relative au traitement des déchets issus des déchèteries. Valor'Aisne contractualise avec les éco-organismes des différentes filières à responsabilité élargie du producteur (REP), permettant ainsi aux collectivités de bénéficier de soutiens à la fois opérationnels (mise à disposition de contenants, outils de communication, enlèvement des déchets, etc.) et financiers.

Au titre de l'année 2025, Valor'Aisne a reversé à la Communauté de Communes les soutiens suivants :

- **Aliapur** (pneumatiques usagés) : 307 €
- **Ecomaison** (articles de bricolage et de jardinage / jeux et jouets) : soutiens non perçus au moment de la rédaction du rapport
- **Corepile** (piles usagées) : soutiens non perçus au moment de la rédaction du rapport
- **Cyclévia** (huiles minérales ou synthétiques) : 473 €
- **Ecomaison** (déchets d'équipement et d'ameublement) : 15 832 €
- **Ecosystem** (déchets d'équipements électriques et électroniques) : 17 912 €
- **EcoDDS** (déchets diffus spécifiques) : 3 912 €

Les recettes perçues au titre de la revente des matériaux collectés en déchèterie s'élèvent à :

- **batteries** : 404 €
- **ferrailles** : 43 122 €
- **papiers et cartons** : 27 087 €

Les soutiens et recettes issus des collectes des recyclables

L'éco-organisme CITEO a pour mission d'accompagner et de soutenir les collectivités locales dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers. Dans le cadre du contrat mutualisé à l'échelle des collectivités adhérentes à Valor'Aisne, le syndicat a reversé à la Communauté de Communes, au titre de l'année 2025, un montant total de **640 686,24 €**.

Parallèlement, la Communauté de Communes a perçu **174 947 €** de recettes issues de la revente des matériaux collectés, réparties comme suit :

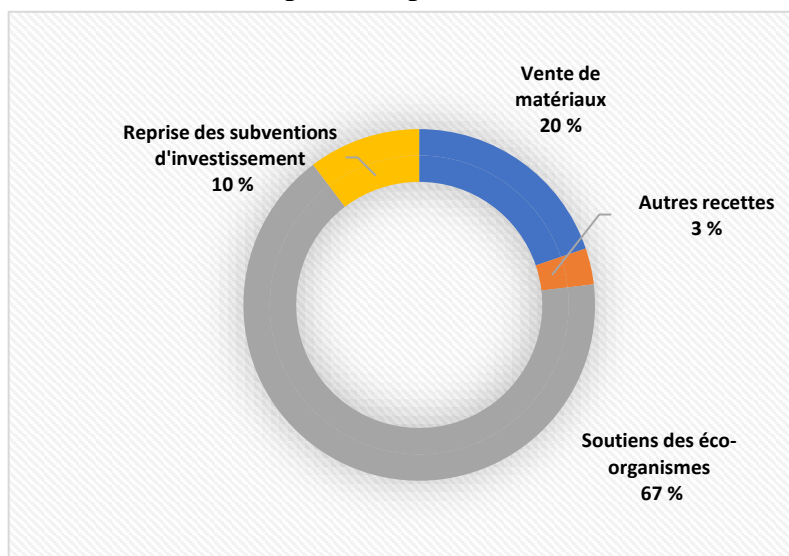
- acier : 7 323 €
- aluminium : 12 849 €
- briques alimentaires : 380 €
- cartonnettes : 44 034 €
- journaux, revues et magazines : 14 774 €
- plastiques : 79 034 €
- verre : 16 553 €

Les autres recettes

Mise à disposition de bennes aux communes : **10 384 €**

Accès des professionnels en déchèteries : **17 519 €**

Total des produits pour l'année 2025



Bilan des recettes du service

Type de recette	Détails des recettes	Montant TTC (€)	Montant total par type de recette (€)	Proportions	Montant global TTC (€)
REOMi	Redevance déchets	3 018 419 €	3 018 419 €	74,74 %	3 018 419 €
Soutiens des Eco-organismes	CITEO	640 686 €	679 122 €	16,82 %	1 020 248 €
	Eco-maison	15 832 €			
	Ecosystem	17 912 €			
	Autres éco-organismes	4 692 €			
Vente des matériaux	Vente des recyclables	202 033 €	202 033 €	5,00 %	
Autres recettes	Accès déchèteries, mise à disposition des bennes, ...	27 903 €	33 951 €	0,84 %	
	Autres produits	6048 €			
Reprises des subventions d'investissement		105 142 €	105 142 €	2,60 %	

Ainsi, en 2025, les recettes de la Communauté de Communes en matière de gestion des déchets s'élèvent à **126,84 €/hab/an**.

Charges de fonctionnement

Les dépenses liées aux déchets ménagers se décomposent en deux grandes catégories et se répartissent par flux.

Toutes ces charges sont présentées en euro hors taxes pour pouvoir être comparées dans le temps sans incidence de TVA.

1^{ère} Catégorie - les charges fonctionnelles qui comprennent :

- les charges de structure,
- les charges de communication.

2^{ème} Catégorie - les charges techniques qui comprennent :

- Les charges de pré-collecte,
- Les charges de collecte,
- Les charges de transfert et de transport,
- Les charges de traitement des déchets non dangereux,
- Les charges d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux.

Charges fonctionnelles :

Les charges de structure : elles correspondent aux frais de fonctionnement de la structure. Elles comprennent les charges de personnel administratif, les fournitures administratives, les frais de fonctionnement de la structure (eau, électricité, téléphone, assurance...), l'indemnité des élus, les charges spécifiques à la gestion de la redevance incitative ainsi que la part des frais généraux de la collectivité qui contribuent au fonctionnement du service déchets.

Point particulier des déchèteries, les frais ne concernent que les frais de personnel. Les frais de fonctionnement sont repris en frais de collecte donc en charges techniques.

Les charges de Communication : elles comprennent l'ensemble des opérations initiées par la collectivité pour faire connaître le service. Elles recouvrent l'ensemble des opérations de sensibilisation, d'animation, d'information ou de communication.

	Ordures Ménagères Résiduelles en Porte-à-porte	Ordures Ménagères Résiduelles en Apport Volontaire	Verre	Recyclables secs hors verres en porte à porte	Recyclables secs hors verres en apport volontaire	Déchèteries	Déchets des collectivités	Décharge	Gestion de proximité	Total
Charges de structure	89 065€	7 184 €	7 866 €	74 868 €	5 779 €	93 899 €	918 €	4062 €	5 188 €	288 828 €
Communication	9 437 €	- €	4 718 €	33 542 €	23 592 €	23 592 €	- €	- €	-€	94 882 €

Charges techniques

Les Frais de pré-collecte : correspondent à l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte. Concernent donc tout ce qui est lié à la gestion des contenants (acquisitions et amortissement des bacs, des points d'apport volontaires, prestation de location de bacs, entretien, lavage et réparation des bacs).

Les frais de collecte : rassemblent l'ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et les acheminer vers un centre de transfert ou de traitement. Concernent donc les charges liées au fonctionnement des véhicules de collecte (carburant et autres fournitures, assurances, entretien et réparation, amortissement et intérêt d'emprunt..) et à la mobilisation des moyens humains correspondant. En déchèterie, correspondent aux déchets de haut de quai.

Point particulier des déchèteries, on entend par collecte l'ensemble des charges liées à la surveillance des sites, aux dépenses courantes de fonctionnement (eau, électricité, consommables divers, assurances...) et d'entretien du site, aux charges d'amortissement et aux intérêts d'emprunt.

Les frais de transfert/transport : correspondent aux frais de transport des déchets qui ont été collectés afin d'optimiser le transport. A titre d'exemple reprend tous les frais engendrés par la location, l'achat et l'amortissement des bennes de déchèteries ainsi que les camions qui transfèrent les déchets de déchèteries au point de traitement en régie ainsi que les sommes versées aux prestataires.

Les frais de traitement des déchets non dangereux : regroupent l'ensemble des charges liées au traitement des déchets à partir de leur entrée dans l'installation de traitement et la gestion des refus. Elles correspondent donc à la contribution versée à VALOR' AISNE. A cela s'ajoute les frais de traitement des encombrants, des déchets végétaux, des gravats, du bois et du contenu des bennes mises à disposition des collectivités, ainsi que des frais de contrôle et d'amortissement de la décharge.

Les frais d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux : correspondent aux frais de collecte et de traitement des déchets dangereux accueillis en déchèterie.

Les frais de prévention : correspond à l'ensemble des frais liés à l'achat de composteurs à usage domestique, la mise en place des composteurs partagés, la formation au compostage.

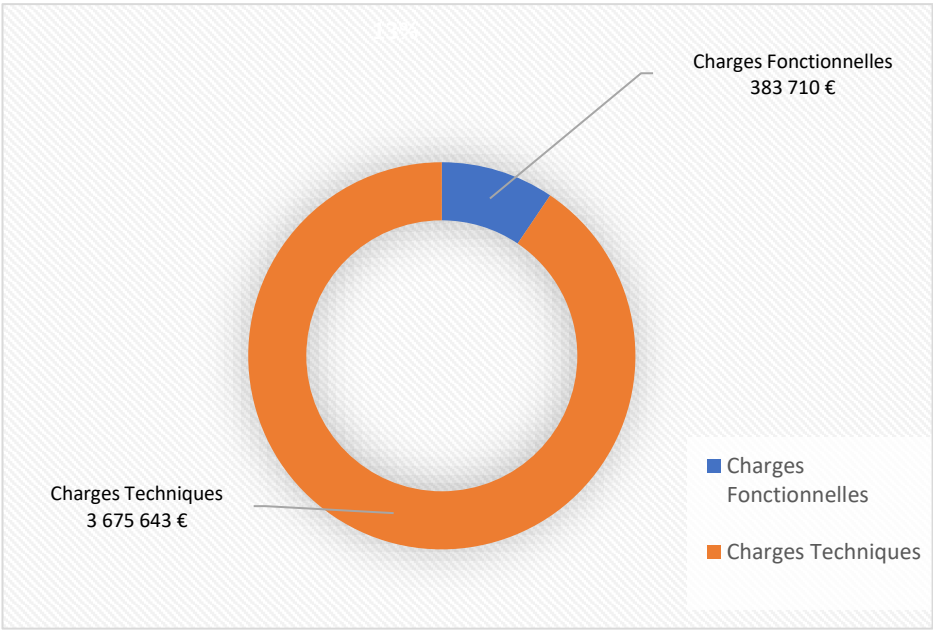
FLUX DE DECHETS (€ HT)

	Ordures Ménagères Résiduelles en Porte-à-porte	Ordures Ménagères Résiduelles en apport Volontaire	Verre	Recyclables secs hors verre en porte-à-porte	Recyclables secs hors verre en apport volontaire	Déchèteries	Déchets des collectivités	Décharge	Gestion de proximité	Total
Prévention									66 018 €	66 018 €
Pré-collecte	32 139 €	26 747 €	44 164 €	75 846 €	26 747 €	- €	- €	- €		205 642 €
Collecte	330 661 €	38 845 €	55 944 €	361 703 €	29 260 €	430 543 €	442 €	- €		1 247 398 €
Transfert / Transport	90 018 €	3 017 €	- €	72 495 €	2 467 €	309 050 €	- €	- €		477 046 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	442 733 €	15 064 €	417 003 €	11 240 €	51 692 €		937 732 €
Traitement des déchets non dangereux valorisés en incinération	680 631 €	22 809 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		703 441 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	38 366 €	- €	- €		38 366 €

Bilan des charges du service

Type de charges	Détail des charges	Montant H.T (€)	Montant total par type de charges (€)	%	Montant global TTC (€)
Charges Fonctionnelles	Charges de structure	288 828 €	383 710 €	9,45 %	4 059 353
	Communication	94 882 €			
Charges Techniques	Prévention	66 018 €	3 675 643 €	90,55 %	
	Pré-collecte	205 642 €			
	Collecte	1 247 398 €			
	Transfert/Transport	477 046 €			
	Traitement des déchets non dangereux	937 732 €			
	Traitement des déchets non dangereux valorisés en incinération	703 441 €			
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	38 366 €			

Ainsi, en 2025, la gestion des déchets de la Communauté de Communes a représenté un coût de **131,54 €/hab.**



Investissements (€ HT)

Déchèteries

Nature de l'investissement	Coût	86 149 €
Remboursement emprunt	67 828 €	
Solde des travaux déchèterie de Bohain-en-Vermandois	13 605 €	
Equipement de lecture mobile	3 276 €	
Esquisse extension déchèterie de Vermand	1 440 €	

Conteneurisation

Conteneurs R.I	22 815 €
----------------	----------

Autres matériels

Ordinateur portables	1 152 €
----------------------	---------

Décharge

Cessation d'activité	6 120 €	44 424 €
Diagnostic environnemental	38 304 €	

TOTAL INVESTISSEMENTS Hors opérations d'ordre	154 540 €
--	------------------

Les recettes d'investissement proviennent :

- du FCTVA pour 54 460 € ;
- du versement du solde de la DETR pour la déchèterie de Bohain-en-Vermandois : 99 620 € ;
- du versement du solde de la DETR pour l'acquisition de bennes : 28 852 €
- de fonds de la Communauté de Communes : 300 000 €

soit un total de **482 932 €**.

Annexe 1 : Les consignes de tri

LE MÉMO TRI

VOS EMBALLAGES & PAPIERS SE TRIENT !



À DÉPOSER EN
VRAC, NON
EMBOÎTÉS ET
BIEN VIDÉS.
CARTONS À
APLATIR.

EMBALLAGES PLASTIQUES VIDES

Bouteilles
et flacons



💡 Pour gagner de la place, pensez
à aplatir vos bouteilles !

Boîtes
et tubes



Sacs,
sachets
et films



Pots et
barquettes



PAPIERS

Papiers,
journaux,
magazines



CARTONS - BRIQUES ALIMENTAIRES VIDES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES VIDES

Y compris les petits emballages



www.cc-vermandois.com



Un doute, une question,
appelez le ☎ N° Vert 0 800 68 74 73

(appel gratuit depuis un poste fixe)

f ccvermandois

Annexe 1 : Les consignes de tri

LE MÉMO TRI

LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, pots et bocaux



LES DÉCHETS COMPOSTABLES EN MORCEAUX

Épluchures, marc de café, sachets de thé, déchets verts...



LES DÉCHÈTERIES

Mobilier, cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets chimiques, lampes et néons, déchets verts, gravats, bois...



LES TEXTILES

Vêtements, linge de maison, chaussures...



Pour plus d'informations sur la 2ème vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire.

LES DÉCHETS À JETER

Papiers déchiquetés, capsules de café en plastique, produits d'hygiène (essuie-mains, mouchoirs en papier, couches, serviettes hygiéniques, lingettes...), pots de fleurs en plastique, éponges, cintres, litières, etc.



Version juillet 2025



Re_fashion

ecosystem
recycler c'est protéger



Annexe 2 : Le compostage

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

Les déchets
du jardin

Les déchets
de la cuisine

Les déchets humides



déchets du potager



herbes indésirables non montées en graines



fleurs et plantes fanées



épluchures de fruits et légumes (agrumes en petite quantité)



marcs de café et sachets de thé



restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes...)

Les déchets secs



branchages broyés



feuilles mortes



tontes de gazon séchées



foin, paille (en petite quantité)



copeaux et sciures de bois non traités

Les déchets secs



coquilles d'oeuf écrasées



noyaux et coquilles de fruits



morceaux de pain (en petite quantité)



mouchoirs, essuie-tout



cartons bruns (en petite quantité)



sacs en papier kraft (en petite quantité)

Non compostables



os et arêtes



sacs plastiques, biodégradables, compostables



coquilles de crustacés

Déconseillés



restes de viandes et de poissons



produits laitiers



Flashez-moi pour
découvrir le guide
compostage de l'Aisne !



**Communauté de Communes
du Pays du Vermandois**

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2025



► N°Vert 0 800 68 74 73
(appel gratuit depuis un poste fixe)

ADRESSE ET COORDONNÉES

Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Hameau de Riqueval – RD 1044 – 02420 BELLICOURT



03 23 09 50 51

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30